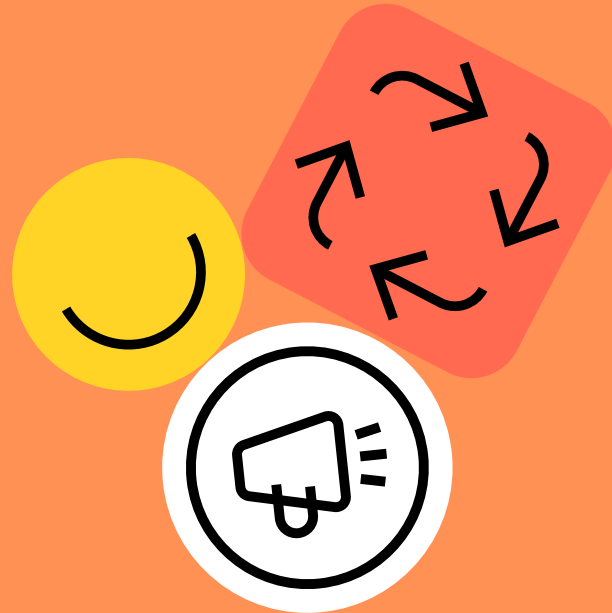


# États financiers 2020

de la Fondation pour l'éducation à la coopération  
et à la mutualité



Fondation  
pour l'éducation  
à la **coopération**  
et à la **mutualité**

# États financiers

au 31 décembre 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

## **ETATS FINANCIERS**

05

Résultats et actif net

06

Flux de trésorerie

07

Situation financière

08

Notes complémentaires

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 200  
140, Grande Allée Est  
Québec (Québec)  
G1R 5P7

Aux administrateurs de  
Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

T 418 659-7265  
Télec. 418 659-5937

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité (ci-après l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Québec  
Le 3 mars 2021

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A119912

# Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

## Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Dons	4 838	5 336
Dons – ÉduCOOP	27 199	
Activité-bénéfice – golf		19 569
Campagne de financement	116 325	78 734
Placements	35 865	33 276
	<u>184 227</u>	<u>136 915</u>
<b>Charges</b>		
Activités de sensibilisation		
Soutien aux projets	26 400	34 605
Documents d'information	2 138	2 187
Projet ÉduCOOP	27 199	
Commandites – autres	6 000	16 500
Honoraires et frais de coordination (note 4)	37 795	37 795
	<u>99 532</u>	<u>91 087</u>
<b>Administration</b>		
Honoraires et frais de coordination (note 4)	14 084	14 084
Honoraires professionnels	6 810	6 127
Déplacements et représentation	36	37
Assurances	1 271	1 286
Frais bancaires	82	77
	<u>22 283</u>	<u>21 611</u>
	<u>121 815</u>	<u>112 698</u>
Excédent des produits sur les charges avant autres produits et charges	<u>62 412</u>	<u>24 217</u>
<b>Autres produits et charges</b>		
Variation nette de la juste valeur des placements	(32 868)	71 085
Frais de transaction sur les placements	(8 000)	(8 194)
	<u>(40 868)</u>	<u>62 891</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<u>21 544</u>	<u>87 108</u>
Actif net au début	1 048 721	961 613
Actif net à la fin	<u>1 070 265</u>	<u>1 048 721</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	21 544	87 108
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur des placements	32 868	(71 085)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 3)	<u>105 825</u>	<u>(77 147)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	160 237	(61 124)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des placements et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(23 250)	(24 496)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Comptes à payer et autres contributions à un organisme apparenté et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(61 598)</u>	41 350
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>75 389</b>	<b>(44 270)</b>
Encaisse au début	<u>32 483</u>	<u>76 753</u>
Encaisse à la fin	<u><u>107 872</u></u>	<u><u>32 483</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

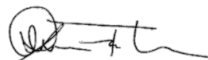
## Situation financière

au 31 décembre 2020

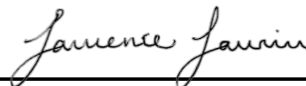
	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	107 872	32 483
Épargne à terme, 0,45 % (1,40 % en 2019), échéant en décembre 2021	34 303	38 383
Apports à recevoir et autres créances (note 5)	26 963	78 820
Frais payés d'avance	152	148
	<u>169 290</u>	<u>149 834</u>
Long terme		
Placements (note 6)	1 083 902	1 089 440
	<u>1 253 192</u>	<u>1 239 274</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	14 849	76 420
Apports reportés (note 8)	3 454	3 838
	<u>18 303</u>	<u>80 258</u>
Long terme		
Apports reportés (note 8)	164 624	110 295
	<u>182 927</u>	<u>190 553</u>
<b>ACTIF NET NON AFFECTÉ</b>	<u>1 070 265</u>	<u>1 048 721</u>
	<u>1 253 192</u>	<u>1 239 274</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Alain Fortier, président



Laurence Laurin, trésorière



# Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectifs de fournir des services dans le domaine de l'éducation économique et coopérative, et de promouvoir la formule coopérative. Il s'agit d'un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, plus précisément de la façon suivante :

- Les produits d'intérêts, à l'exception des produits des fonds communs de placement, sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice;
- Les produits des fonds communs de placement, à l'exception de la variation de la juste valeur, sont constatés à la date de transaction.

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

# Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements et de l'épargne à terme qui sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### 3 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Apports à recevoir et autres créances	51 857	(72 344)
Frais payés d'avance	(4)	11
Comptes fournisseurs et charges à payer	27	(1 300)
Apports reportés	53 945	(3 514)
	<u>105 825</u>	<u>(77 147)</u>

### 4 - APPORTS D'UN ORGANISME APPARENTÉ ET OPÉRATIONS AVEC CET ORGANISME

L'organisme est contrôlé par un organisme apparenté, puisque ce dernier désigne une majorité d'administrateurs et une majorité de délégués à l'assemblée générale annuelle. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé des locaux, de l'équipement et des services de coordination pour l'administration et les activités de sensibilisation de l'organisme apparenté, en contrepartie d'un versement total de 7 413 \$ (7 413 \$ en 2019). De plus, il a versé des honoraires de 47 562 \$ (47 562 \$ en 2019), taxes incluses, à ce même organisme.

### 5 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Apports à recevoir	25 000	63 334
Autres créances d'un organisme apparenté		13 648
Intérêts courus	9	31
Taxes à la consommation à recevoir	1 954	1 807
	<u>26 963</u>	<u>78 820</u>

# Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

### 6 - PLACEMENTS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Fonds communs de placement (a)	<u>1 083 902</u>	<u>1 089 440</u>

(a) Le fonds est composé à 3 % de marché monétaire et de trésorerie, à 45 % de revenu fixe, à 16 % d'actions américaines, à 19 % d'actions internationales et à 17 % d'autres placements.

### 7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>10 849</u>	10 822
Comptes à payer et autres contributions à un organisme apparenté	<u>4 000</u>	65 598
	<u>14 849</u>	<u>76 420</u>

### 8 - APPORTS REPORTÉS

En 2013, l'organisme a reçu une somme de 80 000 \$ pour réaliser des activités touchant la relève, l'éducation à la coopération et l'entrepreneuriat collectif. De ce montant, une somme de 3 838 \$ (4 264 \$ en 2019) a été consacrée à la jeunesse pour la réalisation des activités énumérées ci-dessus. Pour les années suivantes, un montant annuel ne dépassant pas 10 % du capital restant, auquel pourra s'ajouter l'usufruit du placement, pourra être utilisé pour les activités décrites précédemment. Le solde de cet apport reporté au 31 décembre 2020 est de 34 545 \$.

Au 31 décembre 2021, l'organisme a des apports reportés de 133 533 \$ consacrés au programme ÉduCOOP.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Solde de début	<u>114 133</u>	117 647
Montant constaté aux résultats	<u>(31 055)</u>	(4 264)
Montant encaissé au cours de l'exercice	<u>85 000</u>	750
Solde à la fin	<u>168 078</u>	<u>114 133</u>

### 9 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

#### Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'organisme.

# Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

---

### **9 - RISQUES FINANCIERS (suite)**

#### **Risque de taux d'intérêt**

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

L'épargne à terme porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les fonds communs de placement exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

#### **Risque de prix autre**

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.